

## Le Burundi s'achemine vers la décriminalisation des délits de presse

PANA, 18 juin 2012 Bujumbura, Burundi - Le ministre burundais des Télécommunications, de la Communication, de l'Information et des Relations avec le Parlement, Mme Concilie Nibizi, a levé lundi un coin du voile sur le contenu du projet de loi révisé sur les médias dont l'enjeu majeur porte sur la décriminalisation des délits de presse. Le gouvernement burundais a consacré plusieurs séances de travail sur le sujet et le ministre de a finalement laissé entendre, qu'avec la nouvelle loi, la prison n'allait plus être la règle en matière de délits de presse.. Elle a affirmé que des amendes seront infligées à la place et suivant la gravité des fautes qui auront été établies à des contrevenants. Le président de l'Union burundaise des journalistes (UBJ), Alexandre Niyungeko, a vite réagi en déplorant l'absence de concertation avec les professionnels des médias dans la préparation du projet de loi. "Ce que l'on fait pour moi, mais sans moi, est finalement contre moi", a-t-il déclaré.